

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°18 du 30 avril 2010

PARTIE TEMPORAIRE
Armée de terre

Texte n°31

CIRCULAIRE N° 115005/DEF/RH-AT/PRH/OFF
relative aux places offertes pour les concours de l'enseignement militaire supérieur du second degré en 2010.

Du 31 mars 2010

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau « politique des ressources humaines ».*

CIRCULAIRE N° 115005/DEF/RH-AT/PRH/OFF relative aux places offertes pour les concours de l'enseignement militaire supérieur du second degré en 2010.

Du 31 mars 2010

NOR D E F T 1 0 5 0 4 9 4 C

Référence :

Instruction n° 13014/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 12 mai 2009 (BOC N° 18 du 29 mai 2009, texte 35. ; BOEM 770.3.4.6).

Texte abrogé :

Circulaire n° 100010/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 19 mai 2009 (BOC N° 19 du 5 juin 2009, texte 15.).

Référence de publication : BOC N° 18 du 30 avril 2010, texte 31.

La présente circulaire fixe, pour 2010, le nombre de places offertes aux concours de l'enseignement militaire supérieur du second degré (EMS 2).

1. PLACES OFFERTES.

Le nombre des places offertes en 2010 aux concours d'accès à l'EMS 2 est fixé à cent (100) pour l'armée de terre.

La répartition entre les différents concours est précisée dans le tableau ci-dessous :

CONCOURS.	VOLUMES OUVERTS.
SCIENCES DE L'INGÉNIEUR (SI).	36.
SCIENCES HUMAINES ET RELATIONS INTERNATIONALES (SHRI).	59.
SCIENCES ADMINISTRATIVES (SA).	5.

2. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 100010/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 19 mai 2009 relative aux places offertes pour les concours de l'enseignement militaire supérieur en 2009-2010 est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des ressources humaines de l'armée de terre,*

Philippe RENARD.